

## **POLITIQUE CONCERNANT L'OBLIGATION FIDUCIAIRE**

Burgundy a une obligation fiduciaire d'agir en tout temps de manière équitable, honnête et de bonne foi avec ses clients. Le Code de conduite de Burgundy énonce clairement les principes et les politiques que les employés doivent suivre pour se conformer aux obligations fiduciaires de la firme envers ses clients. À titre d'exemple, le Code aborde la notion de conflits d'intérêts. Chaque employé doit se conformer à des règles strictes relatives aux transactions personnelles et divulguer tous conflits d'intérêts possibles ou réels. Conditionnel au maintien de la relation d'emploi, les employés sont tenus de lire annuellement le Code de conduite des employés de l'entreprise et de s'engager à s'y conformer. Tous les employés de Burgundy doivent agir avec intégrité, compétence, diligence et respect. Ils doivent respecter les normes les plus strictes en matière de conduite professionnelle et éthique.

En plus d'avoir établi des lignes directrices strictes dans le Code de conduite, Burgundy a mis en place des politiques et des procédures qui s'appliquent à toutes décisions devant être prises dans le cadre de chacune de ses actions. Burgundy applique les normes les plus rigoureuses et demeure au fait des modifications réglementaires qui influencent ses obligations fiduciaires.

### **Procédures :**

Tous les employés sont informés de leur obligation fiduciaire envers nos clients lors de leur embauche grâce au Code de conduite. Par la suite, ce dernier doit être signé annuellement par tous les employés afin d'assurer qu'ils reconnaissent leurs responsabilités fiduciaires et qu'ils s'y engagent. Les personnes chargées des relations sont formées pour comprendre la signification des obligations fiduciaires et les divulgations appropriées qui doivent être faites.

Dans chaque Convention de gestion de portefeuille que Burgundy conclut, Burgundy convient avec les clients que les pouvoirs et les responsabilités qui lui incombent en ce qui concerne l'investissement du portefeuille seront exercés honnêtement, de bonne foi et dans le meilleur intérêt du client. À cet égard, Burgundy fera preuve de minutie, de diligence et de compétence dont ferait preuve un conseiller en placement raisonnablement prudent dans les circonstances.